



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 22241

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'inquiétude de certains médecins libéraux devant la mise en place d'un plan de redressement économique décidé par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM). Les praticiens dénoncent ce qu'ils estiment être une maîtrise purement comptable des dépenses d'assurance-maladie, ainsi que la remise en cause des engagements conventionnels. De plus, ils regrettent que l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) de ville ne soit pas réaliste et adapté aux besoins de santé des patients. Ces médecins libéraux déplorent donc ce « plan de rigueur » qui risque, selon eux, d'anéantir les efforts qu'ils ont accomplis depuis 2 ans, avec la réalisation de 1,3 milliard d'euros d'économies, grâce à leur investissement dans la maîtrise médicalisée des soins. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre, afin de faire respecter les engagements conventionnels négociés entre l'UNCAM et les organisations professionnelles des médecins libéraux, ainsi que pour apaiser les inquiétudes de nombreux praticiens.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22241

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3759

Question retirée le : 13 mai 2008 (Retrait pour cause de question identique)